



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 22 avril 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-169 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2013-059 afin de modifier les dispositions relatives aux piscines.

Ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu, le 15 mai 2025, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 22^{ième} jour de mai 2025

Marie-France Matteau et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 22^{ième} jour du mois de mai deux-mille-vingt-cinq.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière